

Réattribution de fréquences mobile importantes : Ouverture de l'appel d'offres

Conférence de presse ComCom & OFCOM

Berne, 1er septembre 2026, 10h00

Martin Bürki, président de la ComCom

Jean Christophe Schwaab, membre de la ComCom

Matthias Hürlimann, vice-directeur de l'OFCOM

Francis Meier, porte-parole de l'OFCOM



De quoi s'agit-il?

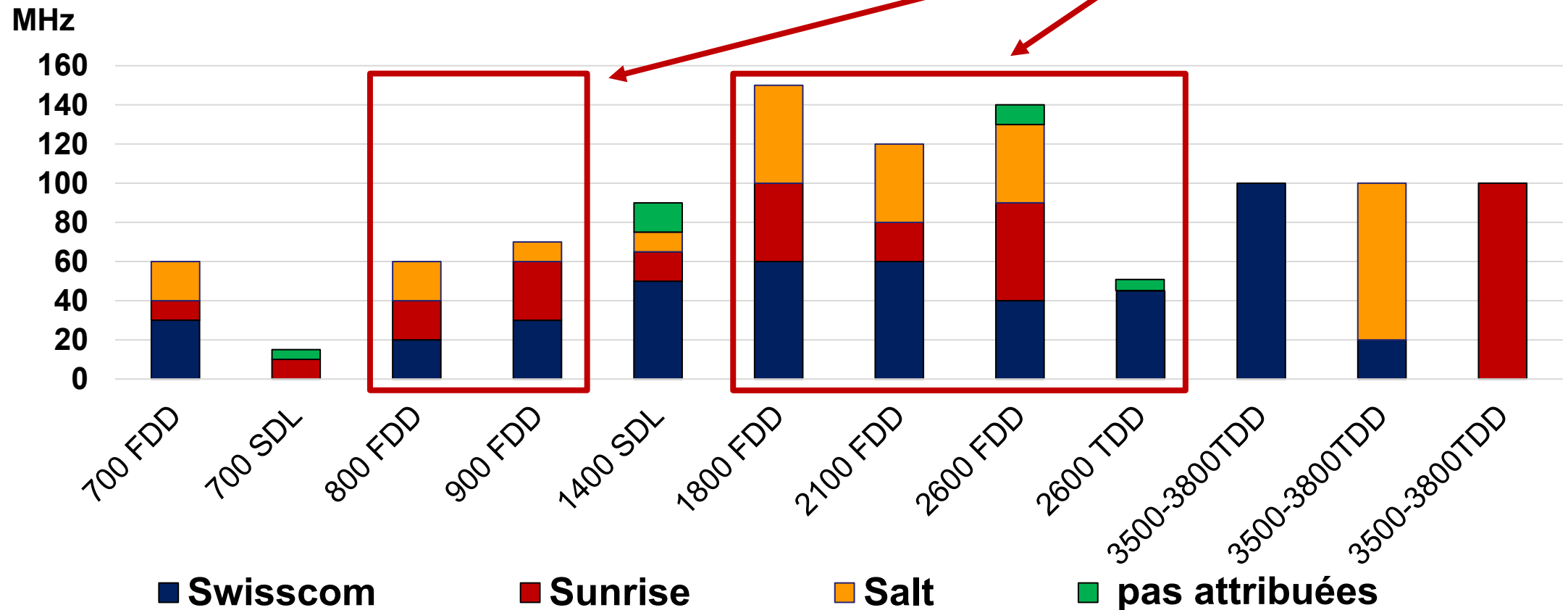
- La ComCom lance l'appel d'offres pour l'attribution de fréquences mobiles, qui seront libérées fin 2028 (échéance des concessions de 2012).
- L'OFCOM conduit la procédure sur mandat de la ComCom.
- L'attribution se fera selon la même procédure d'enchères que celle qui a fait ses preuves en 2019. La mise aux enchères devrait avoir lieu au deuxième trimestre 2027.
- Toutes les entreprises intéressées peuvent participer à cet appel d'offres ouvert et déposer leur candidature jusqu'au 3 décembre 2026.
- Il s'agit d'une partie importante des fréquences, déjà utilisées depuis 25 ans dans les réseaux mobiles.

Une partie importante des fréquences est réattribuée

- Il s'agit des bandes de fréquences suivantes : 800, 900, 1800, 2100 et 2600 MHz
- Aucune nouvelle fréquence ne sera attribuée

Ensemble des fréquences mobiles actuellement utilisées

**ces fréquences
seront réattribuées**





Objectifs de l'attribution des fréquences

- **Garantir l'approvisionnement**
- **Promouvoir la concurrence**
- **Utilisation efficace des fréquences**
- **Permettre la planification des investissements**
- **Réaliser le produit de la vente aux enchères prévu par la loi**

Pourquoi un appel d'offres et une mise aux enchères ?

- Les fréquences sont une **ressource publique limitée**
- **Procédure ouverte, transparente et équitable** pour tous les candidats
 - ⇒ Un nouvel entrant peut participer s'il remplit les critères d'admission
- **Le marché** définit la valeur des fréquences
- Les soumissionnaires décident de leurs **besoins en fréquences**
 - ⇒ mise aux enchères de petits blocs de fréquences
 - ⇒ acquisition d'un spectre de fréquences adapté aux besoins



Format d'enchères éprouvé

- Format d'enchères simple et facile à comprendre, comme en 2019 (enchère au cadran / « simple clock auction »).
- Les participants à l'enchère peuvent soumettre simultanément des offres pour toutes les fréquences souhaitées.

Enchères en deux phases :

1) Phase d'adjudication

- A lieu uniquement en cas de demande supérieure à l'offre
- Enchère à plusieurs tours, avec des prix croissants
- Adjudication d'une quantité de fréquences (blocs de fréquences *abstraits*)

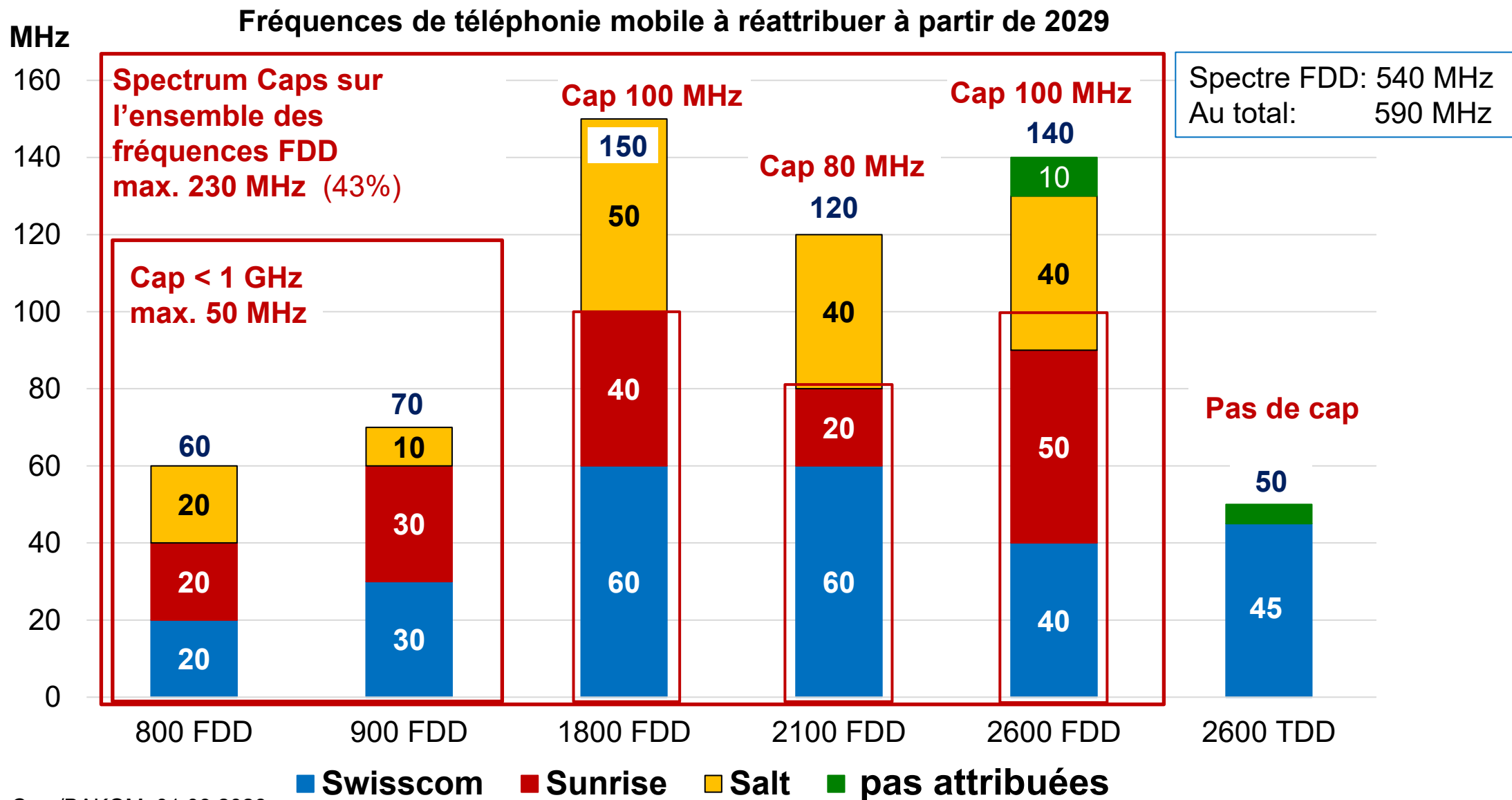
2) Phase d'assignation (a lieu dans tous les cas)

- Un seul tour d'enchères
- Assignation de l'emplacement précis des blocs de fréquences

Limitations d'enchères :

- empêchent l'acquisition excessive de fréquences par certains soumissionnaires

Dotations en fréquences actuelles et limitations d'enchère



Durée de la concession, taille des blocs, prix de base

- Les soumissionnaires acquièrent des fréquences pour un usage exclusif pendant 15 ans.
- Les fréquences sont proposées par petits blocs (plus de flexibilité pour les soumissionnaires).
- Le prix de base des offres minimales est fixé par ordonnance.
- La ComCom fixe des prix minimaux plus élevés pour les fréquences particulièrement attractives.

Catégorie / Bande de fréquences	Largeur de bande par bloc	Nombre de blocs	Prix de la mise minimale par bloc
A: 800 MHz FDD	2 x 5 MHz	6	23.1 mio. CHF
B: 900 MHz FDD	2 x 5 MHz	7	23.1 mio. CHF
C: 1800 MHz FDD	2 x 5 MHz	15	15.4 mio. CHF
D: 2100 MHz FDD	2 x 5 MHz	12	15.4 mio. CHF
E: 2600 MHz FDD	2 x 5 MHz	14	7.7 mio. CHF
F: 2600 MHz TDD	1 x 20-25 MHz	2	15.4 mio. CHF



Prix minimal multiplié par trois dans les bandes 800 MHz et 900 MHz.



Prix minimal multiplié par deux dans les bandes 1800 MHz et 2100 MHz.

Somme des prix minimaux : 854 mio. CHF (produit de l'enchère 2012 : 996 mio. CHF)



Déroulement prévu de la procédure

